

Les tribunes du mois d'octobre 2021

La Madeleine que nous aimons

IGNORANCE ET AMATEURISME

La tribune de septembre de l'opposition municipale est un véritable florilège d'approximations et d'inexactitudes. Des précisions et corrections s'imposent donc naturellement. Non, la Ville de La Madeleine n'a jamais emprunté pour la création de la Chaufferie Huet. N'en déplaise à l'opposition, la Ville n'emprunte pas systématiquement pour mener à bien les projets qu'elle porte. D'ailleurs, dans son dernier rapport sur la gestion de notre commune, la Chambre Régionale des Comptes a relevé que « le recours à l'emprunt a constitué une variable d'ajustement qui a permis à la collectivité d'avoir un niveau d'endettement maîtrisé ». L'opposition a déjà fait savoir en Conseil Municipal qu'elle ne partageait pas cet objectif d'endettement maîtrisé. Dont acte. Non, les Plans Pluriannuels d'Economies (P.P.E.) ne constituent pas une « spécificité madeleinoise ». La Ville du Havre a été la première à initier un P.P.E. et bien d'autres communes s'en sont inspirées depuis. Non, les P.P.E. ne se matérialisent pas par la vente « des bijoux de famille ». Ils s'appuient sur la recherche d'économies, la maîtrise de la masse salariale, la stabilité des dépenses de fonctionnement et un niveau moyen annuel d'investissement de 5 millions d'euros, dont 2 millions consacrés à la transition écologique. Non, La Madeleine ne manque pas de projets d'envergure, à commencer par ceux qui constituent « le carré magique écologique ». A moins que l'opposition ne considère pas la transition écologique comme un « projet d'envergure », ce qui est parfaitement son droit. Dont acte là aussi. Non, le projet de transformation de la place du Marché en « Coeur de Ville » n'a pas été lancé en 2018. C'est un projet qui a été amorcé initialement dans le cadre d'une Commission Extra-Municipale associant des habitants et qui s'est ensuite nourri d'un appel à idées ouvert à la population et enfin d'une consultation directe de celle-ci. Là aussi, l'opposition a évidemment le droit d'estimer que ces étapes participatives étaient du temps perdu. Nous pensons pour notre part tout le contraire. Quant à savoir comment notre majorité entend investir pour la Ville et ses habitants dans les années à venir, il suffit pour ce faire de se référer à notre projet de mandat et à son expression au travers du Plan Pluriannuel d'Investissements récemment adopté en Conseil Municipal. Finalement, les approximations et inexactitudes de l'opposition traduisent, une fois de plus, son amateurisme et son ignorance tant des sujets madeleinois que de la gestion municipale.

ENGAGEMENTS PRIS, ENGAGEMENTS TENUS (1)

Le prochain Conseil Municipal du mois d'octobre sera à nouveau l'occasion de concrétiser notre projet de mandat 2020-2026. Se trouvent ainsi notamment inscrits à l'ordre du jour : le passage du coût de la carte-résident à 1€ symbolique pour les foyers s'engageant à ne posséder qu'un seul véhicule, l'instauration d'une aide financière à l'installation de dispositifs de sécurité à domicile, ou encore l'élaboration d'un nouveau Plan de Propreté Urbaine. Au fil des conseils municipaux, c'est La Madeleine que nous aimons qui se décide et se dessine.

ENGAGEMENTS PRIS, ENGAGEMENTS TENUS (2)

Peut-être avez-vous déjà reçu, ou êtes sur le point de recevoir, votre avis d'imposition à la taxe foncière 2021. De prime abord, sa lecture a de quoi interpellé ses redevables. En effet, alors que notre programme 2020-2026 repose notamment sur l'engagement d'un gel des taux des impôts locaux sur la durée du mandat, le taux communal affiché sur l'avis 2021 de la taxe foncière s'élève à 44,23% contre 24,94% en 2020. Il ne faut y voir pourtant que le résultat de la fusion du taux communal, qui ne change pas, avec le taux départemental qui est transféré à la commune. Cette ingénierie fiscale a été instituée par l'Etat pour compenser la perte de recettes que constitue pour les communes la disparition de la taxe d'habitation. Concrètement, ce dispositif ne vient donc en rien contredire le gel des taux annoncé. Engagement pris, engagement tenu.

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

Les confinements successifs ont remis à l'ordre du jour la question de la taille des nouveaux logements. À Lille, la mairie privilégie le confort individuel et la qualité de vie des occupants en imposant au minimum des T2 de 45m² et T3 de 65m². À La Madeleine, le projet Bouygues Sensorium du Tir à l'Arc

prévoit des logements de T3 de 57,3 m² et rien ne garantit qu'ils seront moins chers qu'à Lille. Encore un point important oublié dans le cahier des charges...

Alors que les indicateurs de la biodiversité et du réchauffement climatique sont au rouge, ce même projet Sensorium va conduire à l'abattage de 38 arbres adultes, grands et sains, en oubliant qu'un vieil arbre coupé ne vaut pas un jeune arbre replanté. La loi du 20 juillet 2018 qui préserve (normalement) les alignements des arbres aurait-elle été ignorée ?

Et que deviendront les hauts peupliers qui longent l'ancien Sililam (ex-terrains de sport à La Nouvelle Madeleine) ? Il y a là, à la frontière de Lille, des espaces verts «trame verte», des lieux de pratique de sports, un écran végétal contre le bruit et la pollution, des capteurs de carbone, des refuges pour oiseaux, des îlots de fraîcheur naturels... Or, ces terrains, qui appartiennent à la ville de Lille mais sont situés sur notre commune, sont destinés à être rendus constructibles.

La densification des villes doit s'associer à des exigences de qualité : des réseaux de transport collectifs et doux plus présents pour éviter la saturation des axes routiers, une politique de densification efficace en matière de cadre de vie ne pouvant passer que par une réduction du trafic individuel en automobile, une politique ambitieuse de développement des petits commerces de proximité accessibles hors voiture et des espaces publics de qualité pour favoriser le vivre ensemble, des arbres et des espaces verts pour éviter la surchauffe urbaine, etc.

La Madeleine se densifie, l'enjeu est de taille. La transition écologique ne se résume pas à des panneaux solaires mais bien à l'exigence de penser notre ville dans son ensemble pour qu'elle soit plus durable.

www.agir-avenir.org - [facebook.com/agiravenir59](https://www.facebook.com/agiravenir59)

« Agir pour l'avenir »